

Communiqué de presse

Lundi 24 Août 2020

BRACONNAGE DE NUIT.... UN PLAISIR QUI COUTE CHER



© Pascal Dunoquiez SD65 / Office français de la biodiversité

Interpellées en 2019 par les inspecteurs de l'environnement de l'ex-ONCFS qui font désormais partie de l'Office français de la biodiversité (OFB), trois personnes qui braconnaient depuis plusieurs années durant la nuit sur le département des Hautes Pyrénées et du Gers, ont comparu le 16 juillet 2020 devant le tribunal correctionnel de Tarbes. Les mis en cause ont été sanctionnés par de fortes amendes et de la prison avec sursis.

3 mois de prison avec sursis et 5000 euros d'amende

Lors de l'audience du 16 juillet 2020, le tribunal correctionnel de Tarbes, a reconnu coupable les trois prévenus pour les faits de braconnage de nuit qui leur étaient reprochés. Plusieurs délits et contraventions ont été retenus à leur encontre, à savoir :

- **Chasse non autorisée en réunion, de nuit avec usage d'un véhicule et port d'arme (délit) ;**
- Emploi d'arme ou élément d'arme interdit pour la chasse
- Chasse sans permis de chasser
- Chasse sans assurance
- Dépôt d'ordure transporté à l'aide d'un véhicule
- Transport dans un véhicule d'arme de chasse non démontée déchargée ou placée sous étui
- Recherche et poursuite de gibier à l'aide d'une source lumineuse

Pour l'ensemble des délits et infractions qui ont été retenus, chaque personne se voit condamnée à **3 mois de prison avec sursis, 2 ans de retrait de permis de chasser et 5000 euros d'amende.**

De plus, l'ensemble des objets saisis lors des perquisitions de leur domicile (armes de chasse, phares portatifs, lunettes de visée, silencieux, matériel de découpe, venaisons, véhicules) est également confisqué.

Retour sur 6 mois d'enquête

Il aura fallu 6 mois d'enquête et de surveillance aux inspecteurs de l'environnement pour mettre un terme aux agissements du trio et pouvoir les interpellé.

Durant près de 5 ans, ces individus sortaient de nuit plusieurs fois par mois, pour tuer les animaux qu'ils rencontraient lors de leurs virées nocturnes. Une fois abattus, les animaux étaient rapportés chez l'un des braconniers pour y être dépecés et vidés sur le champ. Les abats et la peau étaient jetés aussitôt dans l'Adour. Les trois braconniers se partageaient ensuite la venaison puis rentraient chez eux.

Contact Presse :

Florence Barreto : 06 98 61 74 85
Romane Dondi : 07 63 32 69 89
Presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

Office français de la biodiversité
Service départemental des Hautes Pyrénées
3 rue Lordat
65000 Tarbes
www.ofb.gouv.fr

Au cours de leurs auditions, ils justifieront leurs actes en expliquant qu'ils aimaient se retrouver le soir, manger et boire ensemble puis partir en fin de soirée braconner par amusement, pour plaisir de braver les interdits et tuer des animaux. Ils reconnaîtront avoir tué une trentaine de spécimens : chevreuils, sangliers, lièvres...

Le braconnage nocturne toujours présent dans le département

Le braconnage de nuit est encore perpétré sporadiquement et occasionnellement dans le département des Hautes Pyrénées. Si l'on remarque une forte diminution de la commercialisation de la venaison braconnée, les actes de braconnages sont souvent l'œuvre, aujourd'hui, de personnes en mal de sensations fortes, qui cherchent le plaisir de traquer la nuit des animaux pour les tuer et pour consommer du gibier.

Si ces pratiques ont un effet néfaste sur les populations animales, il y a aussi un danger réel pour la population. Les contrevenants sont, lors du tir, concentrés sur le faisceau lumineux et l'animal, faisant abstraction de tout l'environnement qui les entoure, habitations et routes y compris.

L'OFB et ses agents dans les Hautes- Pyrénées

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Dans le département des Hautes Pyrénées, l'équipe constituée de 16 inspecteurs de l'environnement, contribue à l'exercice des missions de police administrative et judiciaire relatives à l'eau (pollution, atteinte aux zones humides et aux cours d'eau, prélèvements d'eau), aux espaces naturels, à la flore et à la faune sauvage (espèces gibier ou protégées, lutte contre les trafics d'espèces, évaluation de l'apparition d'espèces exotiques envahissantes), à la chasse (contre-braconnage, renforcement de la sécurité à la chasse), et à la pêche. Ils sont également compétents en matière de police sanitaire relative à la faune sauvage (influenza aviaire, peste porcine africaine, etc).

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Office français de la biodiversité Service départemental des Hautes Pyrénées

05 62 51 40 40

3 rue Lordat 65000 TARBES

sd65@ofb.gouv.fr

Correspondant communication : Pascal DUNOGUIEZ : 06 25 03 21 17

www.ofb.gouv.fr

Contact Presse :

Florence Barreto : 06 98 61 74 85

Romane Dondi : 07 63 32 69 89

Presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr

Office français de la biodiversité
Service départemental des Hautes Pyrénées

3 rue Lordat

65000 Tarbes

www.ofb.gouv.fr